



SAUVEGARDE ET OBSERVATION POUR LA SANTE DE NOS CAMPAGNES 80

Qui sommes-nous ?

Nous sommes des familles, des écologistes, des retraités, des agriculteurs, des apiculteurs, des entrepreneurs... Nous avons tous choisi de vivre à la campagne pour son calme, son mode de vie, la proximité avec la nature... L'objectif de notre association est de protéger ce choix de vie, de défendre cet environnement sensible et riche en biodiversité...

Elle mène donc des actions de communication, de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Elle vise également à favoriser le dialogue avec les différents acteurs de la transition énergétique. En effet, l'espace rural de la Somme est précurseur en ce domaine, et ce territoire est aujourd'hui l'objet d'une importante mutation ...

CAHIER D'ACTEUR

L'éolien industriel : un manque de maîtrise avec l'exemple des Hauts de France

LA TRANSITION ENERGETIQUE...

... est une nécessité, c'est une évidence. Autres évidences : la meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas et les énergies renouvelables ont bien entendu un rôle primordial à jouer au sein de cette transition.

En France, il apparaît très clairement que les principales technologies d'énergies renouvelables développées sont l'éolien et le photovoltaïque. Ces technologies sont toutefois intermittentes à contrario de l'hydraulique, de la biomasse ou encore de la géothermie...

De même, si l'éolien produit de l'électricité, il ne permet pas, contrairement à d'autres technologies d'améliorer nos consommations en besoins thermiques, pourtant importantes dans notre pays, puisque selon l'Ademe, 50% de l'énergie consommée l'est pour produire de la chaleur. Ainsi, si l'éolien est souvent présenté comme un symbole de la Transition, il n'en est pas la seule, ni nécessairement la meilleure solution, surtout de la manière dont il est effectivement déployé. Ce cahier d'acteur a pour vocation d'apporter quelques éclairages sur ce sujet.

L'ÉOLIEN DANS LES HAUTS DE FRANCE

La région accueille 24% de l'éolien national, et sur le seul département de la Somme, ce sont près d'1,2 GW d'éoliennes terrestres qui sont installées. Soit près de 10% des turbines de France.

Pour échelle, les Hauts de France avec 3262MW installés fin 2017 possède pratiquement la moitié des éoliennes terrestres de la Suède (6721MW). La concentration dans notre région est donc très importante, et celle-ci a atteint et dépassé les objectifs fixés par ses Schémas Régionaux Eolien. Toutefois, ceux-ci ayant été annulés pour défaut d'évaluation environnementale, ils ne permettent plus de limiter l'implantation de nouvelles machines. Aucune réglementation ne le permet...

DIFFERENTES ETUDES

Le gisement et les scénarios de RTE.

A la question [N°237](#) il a été répondu que le gouvernement s'appuie sur une étude de l'Ademe afin d'évaluer le gisement éolien : « Un mix électrique 100% renouvelable ? ». Cette étude contient effectivement une [annexe](#) qui évalue le gisement éolien en France. Toutefois, celle-ci semble assez clairement surévaluer le potentiel de ce gisement. En effet, pour exemple, celle-ci considère que forêts, marais salants et marais intérieurs sont des territoires favorables à l'éolien. Ceci est davantage détaillé à la question [N°553](#), mais voici quelques extraits de cette étude :

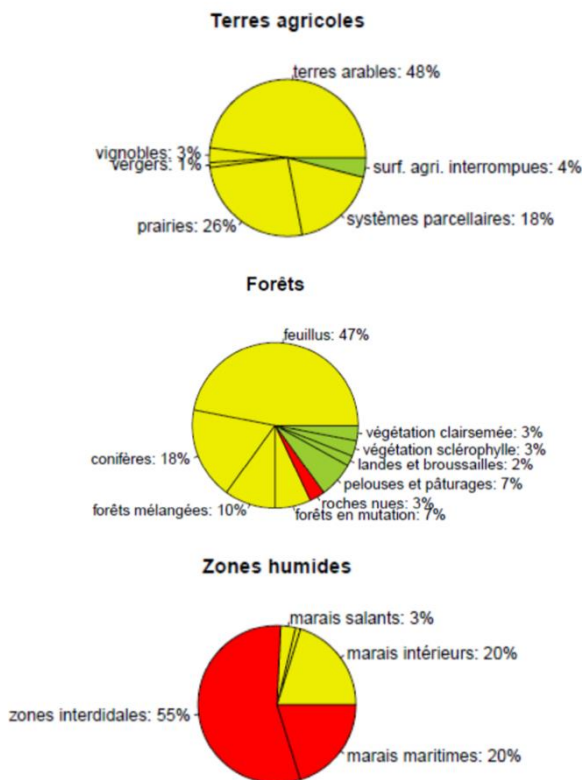


Figure 16 Zones d'exclusion définies par type de surface au sein des 3 grandes catégories de CLC: territoires agricoles, forestiers et humides. En rouge sont représentées les zones d'exclusion pour l'éolien et le PV, en jaune celles pour le PV mais pas pour l'éolien. Enfin, en vert sont représentés les types de surface toujours conservés.

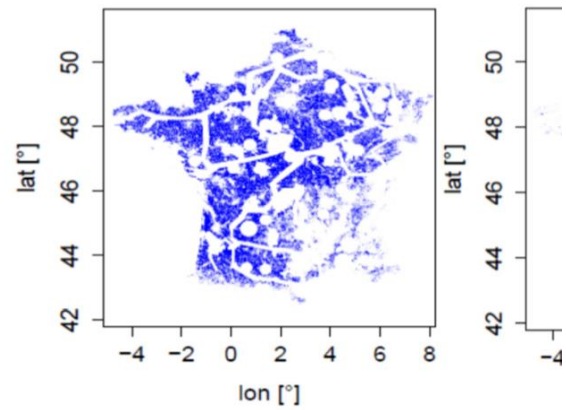


Figure 17: Cartes représentant les territoires disponibles (en bleu) et l'installation de fermes éoliennes terrestres (figure de gauche) et d'installations maritimes (figure de droite).

Le territoire considéré comme favorable à l'éolien est donc très, très large.

Et c'est sans doute pourquoi de plus en plus de parcs éoliens s'installent en forêts. Cela est-il réellement souhaitable pour lutter contre le réchauffement climatique ? Peut-on considérer que la quasi-totalité du territoire français peut accueillir des éoliennes ?



Le nouveau parc éolien à Albine : un ensemble de huit éoliennes, dressées sur une ligne d'un peu plus de 1,5 kilomètre pour une puissance totale cumulée de 16 MW. © Valorem

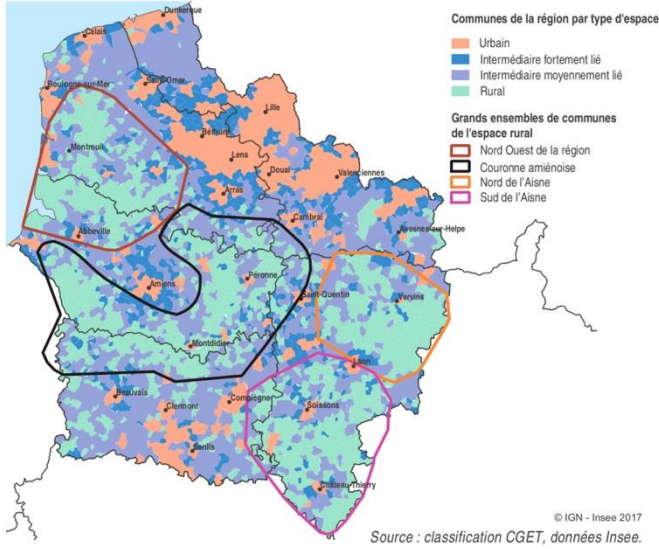
Pour autre exemple, les scénarios proposés par RTE donnent des prévisions du nombre d'éoliennes terrestres en 2035 à partir d'éoliennes de 3,63MW (de même, voir pour plus de détails, la question [N°553](#)). Et il semblerait que l'éolienne terrestre la plus puissante actuellement installée soit de 3,4MW. Celle-ci est toutefois d'une hauteur de 264m. Il est donc peu probable que les riverains acceptent de telles machines à 500m de leurs habitations. Pourtant, il semblerait que ce soit l'avenir de nos espaces ruraux...

DANS LES HAUTS DE FRANCE

L'éolien s'installe principalement en espace rural...

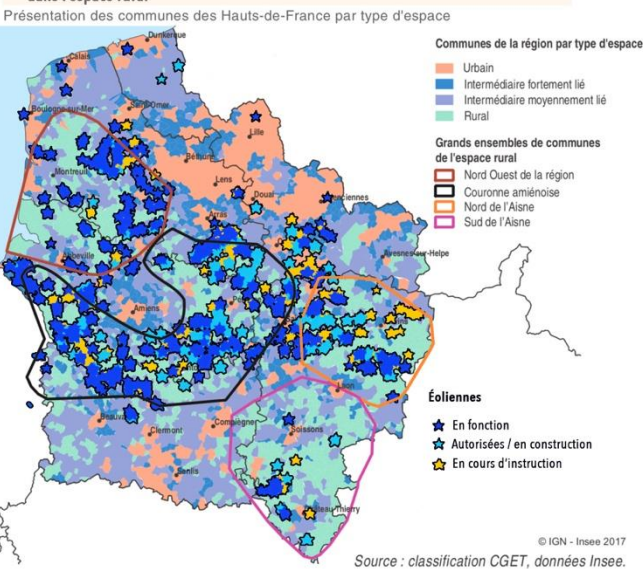
Voici la carte des communes rurales des Hauts de France (en vert) :

1 Les communes de l'espace rural de la région se concentrent autour de quatre grands espaces
Présentation des communes des Hauts-de-France par type d'espace



Et voici cette même carte avec les installations éoliennes (étoiles bleues et jaunes) :

2 L'implantation des éoliennes en Hauts de France se concentre essentiellement dans l'espace rural

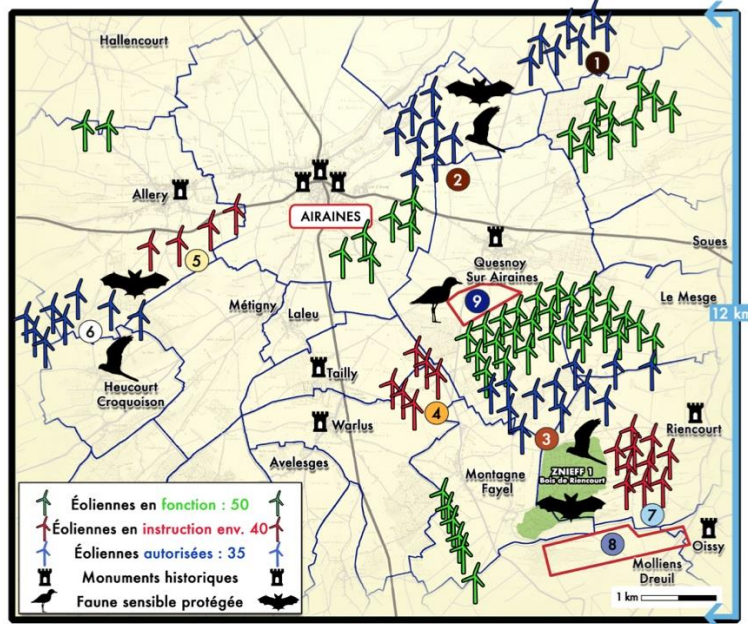


Les communes rurales manquant de ressources, sont celles qui accueillent le plus favorablement l'éolien.

Toutefois, ces mêmes communes sont également les plus sensibles en termes de paysages et de biodiversité. Et elles se trouvent assez démunies lorsqu'il s'agit de défendre leur environnement.

C'est pourquoi nous assistons à une véritable mutation du paysage rural...

Parcs éoliens secteur Airaines



NOMBRE D'ÉOLIENNES	NOM DU PARC	COMMUNES	ENQUÊTE PUBLIQUE	DÉCISION PRÉFECTORALE
1	7 Bacquet / Le Crocq	Bettencourt / Condé Folie	06/02/17 au 10/03/17	Autorisé le 15/06/17
2	8 Luynes	Airaines / Quesnoy	24/04/17 au 28/05/17	Autorisé le 06/02/18
3	12 Hommelet	Montagne / Quesnoy / Rencourt	16/01/17 au 17/02/17	Autorisé le 30/06/17
4	6 Warlus	Warlus	06/11/16 au 06/12/17	
5	4 Les Crupes	Allery		
6	8 D'Aquettes	Allery / Heucourt / Vergie	08/01/17 au 08/02/18	Autorisé le 18/05/18
7	10 De Rencourt	Rencourt	Date non arrêtée	
8	10 ? Non communiqué	Molliens Dreuil / Oissy	Date non arrêtée	
9	10 ? Non communiqué	Quesnoy	Date non arrêtée	
Total 75 + 50 éoliennes en fonction = 125 éoliennes				

De nombreux secteurs de la Somme sont donc saturés et cela est démontré par les différentes études des promoteurs.

On ne peut pourtant nier que les éoliennes modifient de façon significative les paysages.

De même qu'on ne peut nier qu'une modification massive et rapide de ces paysages a nécessairement des impacts sur la faune qui y vit.

Par ailleurs, une telle concentration ne permet pas un foisonnement optimal, pourtant essentiel à cette technologie.

UNE REEVALUATION NECESSAIRE :

Car il existe un vide juridique...

En effet, bien que ces impacts (biodiversité, saturation, encerclement...) soient avérés dans la Somme, bien que la population locale ne souhaitant pas vivre au sein d'un parc éolien géant, s'oppose de plus en plus aux nouvelles installations, les différents services consultés (Préfecture, Dreal, etc.) ne peuvent selon eux, s'appuyer sur aucune loi ou texte réglementaire afin de refuser les projets.

L'éolien n'est pourtant, comme cité plus haut, pas la seule solution. Mais surtout cette industrie ne peut être souhaitable à aucun niveau si son déploiement est insuffisamment évalué et maîtrisé...

Pour une meilleure acceptabilité...

Les recommandations de l'Académie Nationale de Médecine devraient être prises en compte afin de réaliser une étude épidémiologique.

En effet, si celle-ci démontre l'importance du caractère psychologique des nuisances de l'éolien, il faut noter qu'elle souligne également en [page 10](#) que les éoliennes peuvent perturber la qualité du sommeil...



Car des impacts ne sont pas évalués...

En effet, les impacts cumulés des projets devraient être étudiés en priorité, car les études des promoteurs se révèlent insuffisantes à l'échelle d'un département ou d'une région. Une évaluation des impacts des balisages lumineux ([vidéo](#)) sur les trames noires apparaît également nécessaire. De même pour les impacts sur les sols, puisque lors du repowering, les anciennes fondations (plus de 1000 tonnes de béton par mât) sont laissées en place et ne peuvent être réutilisées pour l'implantation des nouvelles machines. Si cela est acceptable pour la première génération de turbines, en sera-t-il de même pour la seconde, la troisième, ... ?

POUR LA TRANSITION ...

Cette technologie ne doit pas se développer au détriment de la biodiversité et des riverains. Cette nouvelle PPE est l'occasion de réévaluer son intégration dans notre pays, ce qui se révèle nécessaire afin d'assurer une transition énergétique réussie ...



cndp Commission nationale
du débat public

Commission particulière
du débat public PPE
244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris
ppe@debat-cndp.fr
<http://ppe.debatpublic.fr>